

Avis d'une demande de dérogation mineure au Règlement de zonage 1406

Avis public est donné que, lors de sa séance qui aura lieu le 19 août 2024 à 19 h 30 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Longueuil, 4250, chemin de la Savane, le conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Permettre au 6840 avenue McRae un garage de structure isolée comportant :

- une marge latérale gauche minimale de 0,25 mètre au lieu d'un mètre;
- une marge arrière minimale de 0,65 mètre au lieu d'un mètre.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre à propos de cette demande, par le conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert, lors de ladite séance.

Longueuil, le 1^{er} août 2024.

Véronica Mollica, avocate

Secrétaire du conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert